

République Française
Commune de SCHAFFHOUSE-près-SELTZ
Département du Bas-Rhin

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 9

Convocation du 16/06/2022
Publication du 24/06/2022

Présents : Mmes et MM. GIRAUD Philippe -BAUER Muriel - DAUER Delphine -HAETTEL Leslie - HOERD Corinne - STOETZEL Christophe - STOLTZ Lionel - STOLTZ Martial - M. ZIMMERMANN Frédéric,

Absents excusés : Mme COUILLEZ Marie-Laure et MM. ABDOULAYE Hamidou - ALBENESIUS Laurent - EYERMANN Olivier - HEYD Jean-Luc - MARMILLOD André.

Ordre du Jour :

1. Approbation compte rendu de la réunion du 10 mai 2022,
2. Logement Ecole - Mise aux normes handicapées de la salle de bains,
3. Détermination du nom de la rue du nouveau Lotissement,
4. Retrait de l'acquéreur du lot n° 7 - annulation délibération n° 2022 - 25,
5. Attribution de terrains dans la 1^{ère} tranche du lotissement,
6. Ecole - Tableau interactif,
7. Une naissance - un arbre,

POUR INFORMATION

8. Information sur les demandes concernant le droit de préemption urbain,
9. Date repas Noël aînés,
10. Atelier participatif - Décorations du village,
11. Divers.

Le président, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h.

Mme BAUER Muriel est désignée comme secrétaire de séance.

2022 - 38 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2022

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

2022 - 39

LOGEMENT ECOLE - REFECTION DE LA SALLE DE BAINS

Mme ZACHER Marlène a demandé s'il serait possible de remplacer la baignoire par une douche. Pour ce faire, il sera nécessaire de réagencer l'ensemble de la salle de bains.

Considérant qu'aucuns travaux n'a été entrepris depuis plus de 40 ans au niveau des sanitaires,
Considérant que la salle de bain n'est pas équipée pour un usage par les personnes à mobilité réduite,
Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise CR BAINS pour un montant de 10 777,25 € HT afin d'effectuer les travaux de réfection de la salle de bains,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

Adopté à l'unanimité.

2022 - 40

DETERMINATION DU NOM DES RUES DANS LE NOUVEAU LOTISSEMENT

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer le nom suivant à la première rue du lotissement : RUE DE LA PASSERELLE

Adopté à l'unanimité.

2022 - 41

**ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2022 - 25
SUITE AU RETRAIT DE L'ACQUEREUR DU LOT N° 7**

Au vu de l'inflation des prix des matériaux de constructions, M. & Mme BOGNER Thierry ont demandé, par mail du 17 mai dernier, l'annulation de la délibération du n° 25 du 10 mai 2022 et renoncent au terrain qui leur a été attribué,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'annuler la délibération n° 2022 - 25 attribuant le LOT N° 7 d'une superficie de 5, 02 ares Lieudit AUF'S EBERBAECHEL à M. et Mme BOGNER Thierry demeurant 5, rue des Violettes 67470 TRIMBACH.

Adopté à l'unanimité.

2022 - 42

LOTISSEMENT - ATTRIBUTION DU LOT 7 - TRANCHE 1

Le maire étant concerné par ce point, quitte la salle afin que le Conseil Municipal puisse délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. de céder à Mme CHARLES Lydie demeurant 1c, route de Munchhausen 67470 SELTZ, le terrain de construction situé dans la 1^{ère} tranche du lotissement « AUF EBERBAECHEL » cadastré

**LOT N° 7 d'une superficie de 5,02 ares
Lieudit AUF'S EBERBAECHEL**

Au prix de 13 000 € T.T.C. l'are viabilisé, payable à la signature de l'acte de vente,

2. d'autoriser le maire à signer l'acte notarié de vente à intervenir. Il est en outre chargé de faire toute cession de rang de la restriction au droit de disposer ou d'en donner mainlevée.

Adopté à l'unanimité.

Le maire étant concerné par ce point, quitte la salle afin que le Conseil Municipal puisse délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

1. **de céder à M. TEIXERA Tiago & Mme RINK Céliane** demeurant 20, rue de la Haute Vienne 67470 SELTZ, le terrain de construction situé dans la 1^{ère} tranche du lotissement « AUF EBERBAEHEL » cadastré

**LOT N° 12 d'une superficie de 6,01 ares
Lieudit AUF'S EBERBAEHEL**

Au prix de 13 000 € T.T.C. l'are viabilisé, payable à la signature de l'acte de vente,

2. **d'autoriser le maire à signer l'acte notarié de vente à intervenir. Il est en outre chargé de faire toute cession de rang de la restriction au droit de disposer ou d'en donner mainlevée.**

Adopté à l'unanimité.

Les enseignants des 2 classes équipées de TBI nous ont informé des difficultés qu'ils rencontrent lors de l'utilisation des TBI rendant difficile les séances d'apprentissage pour les élèves.

Le maire présente à l'assemblée les différents devis pour le remplacement du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise OCI pour un montant de 9 280 € HT pour la fourniture et la pose de deux nouveaux écrans avec pieds motorisés ;
- d'autoriser le maire à signer le devis,
- de faire une demande de subvention auprès de la CCPR ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

Adopté à l'unanimité.

Le maire présente à l'assemblée le programme « Une naissance, un arbre » qui propose aux parents, citoyen de la commune, de planter un arbre pour la naissance de leur enfant afin d'accompagner cet événement d'un acte symbolique et écologique. La commune

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de participer au programme « Une naissance, un arbre »
- d'autoriser le maire à signer la charte « Une naissance, un arbre »
- d'autoriser le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Adopté à 8 voix pour et une abstention.

Suivent les signatures des membres présents